



Le + syndical

LETTRE MENSUELLE
de la section syndicale CFE-CGC
du Groupe Gfi Informatique
www.fieci-cgc.org/cgcfgi
cgcfgi@free.fr / tél 06 83 09 41 92

N° 164 - 29 avril 2013



ART L 642-3 du code du commerce : le saviez vous ?

Comme précisé dans le rapport annuel 2012 de GFI, l'ex-dirigeant d'ARES, M.BERJAMIN (désormais Salarié de Gfi et Directeur de la Branche IS) a reçu 20.000 actions gratuites Gfi via le plan d'attribution du 14 mars 2012.

Or ARES était en liquidation judiciaire en 2011, avant que Gfi ne la reprenne.

L'article L642-3 du Code du Commerce dispose que : «..., ni les dirigeants de droit ou de fait de la personne morale en liquidation judiciaire [ARES], ... ne sont admis, directement ou par personne interposée, à présenter une offre. De même, il est fait interdiction à ces personnes d'acquérir, dans les cinq années suivant la cession, tout ou partie des biens compris dans cette cession, directement ou indirectement, ainsi que d'acquérir des parts ou titres de capital de toute société ayant dans son patrimoine, directement ou indirectement, tout ou partie de ces biens, ainsi que des valeurs mobilières donnant accès, dans le même délai, au capital de cette société[GFI].

M BERJAMIN est-il en droit de recevoir des actions gratuites de Gfi avant 2016 ?

Rien n'est moins sûr !

En mai, la Direction de Gfi fait ce qui lui plaît !

D'une façon générale, tout au long de l'année les décisions prises par la Direction semblent dictées par son bon vouloir : les alertes formulées par les Représentants du Personnel, voire leurs propositions dûment transmises sous la forme de **plates-formes syndicales visant à défendre les intérêts des Salariés**, comptent pour du beurre !

Au mois de mai, c'est l'apothéose, Assemblée Générale des actionnaires oblige ! (pour mémoire l'AG se tiendra le vendredi 17 mai 2013 à 10H au Centre de Conférences Edouard VII, 23 Square Edouard VII, PARIS 9).

Florilège (sous réserve d'un vote favorable des actionnaires !) :

- **Augmentation de plus de 40% de la rémunération variable 2012 du PDG (270K€ vs 189K€ pour 2011)**, alors que les Salariés ont les pires difficultés à obtenir le versement de leur propre rémunération variable : en moyenne, ils recevront 40% du montant dû à objectif atteint ! Pourtant, si le PDG a « explosé » ses objectifs, n'est-ce pas aussi parce que les Salariés ont atteint les leurs ?

- « **Bonne nouvelle** »(sic) : la « rémunération fixe » du PDG (charges sociales incluses) reste à 600K€ comme en 2011!

- **Revalorisation à 850K€ (vs 600K€) de l'indemnité de non concurrence du PDG** (également désignée par le terme de « parachute doré » ou « golden goodbye » ...), si ce dernier était amené à quitter l'entreprise.

- **octroi de 250.000 actions gratuites au PDG (plan d'actions gratuites de mars 2013)** après les 250.000 du plan de 2012, les 200.000 du plan de 2011 et les 100.000 du plan de 2009. Pour mémoire, dans le même laps de temps, **les Salariés** (s'il sont encore à l'effectif) auront « généreusement » reçu une **quarantaine d'actions gratuites** !

- **les actionnaires ne sont pas oubliés** : le dividende au titre de 2012 est de 6 cts par action soit au total 3,3M€, alors que **les 9000 Salariés du Groupe en France se partageront une misère de 500K€ de Participation**, soit 50€ en moyenne par Salarié et que la **PPP(Prime de Partage des Profits) versée en août 2012 était d'un montant honteux et méprisant de40€ en moyenne** !

Et ce n'est pas tout (cf. pages 33 et suivantes du rapport annuel 2012) : la Direction annonce crânement que **sa politique salariale est motivante (sic)**, alors qu'en interne, elle rebat les oreilles de tous, et particulièrement des Syndicats, en déclarant que 2013 (comme 2012...) « sera très dure » et que les « évolutions salariales doivent être contenues une enveloppe de 1% de la Masse salariale » : magnifique programme de motivation !

On découvre également que la politique sociale du Groupe GFI a un caractère hautement «intergénérationnel»(sic), alors que **chacun sait que les « seniors » sont considérés comme des « étrangetés** » et que la Direction n'hésite pas à employer des moyens pressants pour leur faire quitter l'entreprise !

Enfin, que dire du soi-disant « dialogue social actif », « contenu et soutenu » (sic) alors que la Direction balaye d'un revers de main les propositions des Syndicats sur tous les sujets : Salaires, taux de cotisation Mutuelle, travail de nuit, GPEC, Intéressement, et procède toujours par « diktats » ?

La Direction fait ce qui lui plaît et assène SA vérité à qui veut l'entendre: les Salariés doivent ouvrir les yeux et ne pas se laisser bernier! Rejoindre la CFE-CGC est le premier pas à accomplir pour installer une résistance utile et efficace ... qu'on se le dise !



Mutuelle : quelle bonne nouvelle !

Relance n°2

Se reporter à nos lettres n°162 du 27 mars 2013 et n°163 du 28 mars 2013

Dans sa note (non datée) jointe au bulletin de paie de janvier 2013, le Directeur des affaires sociales et de la gestion opérationnelle des ressources humaines, annonce aux Salariés : « ... **pour un salaire mensuel inférieur ou égal à 3000 euros bruts, le montant de l'augmentation [de la cotisation mutuelle] est de 3 centimes par mois....** ».

Eu égard à la haute fonction du Directeur signataire, et à la diffusion à 6700 exemplaires de ladite note, ce ne peut être que du bon pain !

Alors, Salariés, vérifiez sans tarder, le montant prélevé en janvier, février, mars, puis avril 2013 (bulletin de paie : rubrique « mutuelle TA ») et réclamez à la Direction le trop perçu éventuel par rapport aux 3 centimes mensuels annoncés !

Prévoyance : la vigilance s'impose !

Après la « Mutuelle » en 2012, ce pourrait bien être le tour de la « Prévoyance » en 2013

Pour mémoire, le régime de Prévoyance complémentaire (et obligatoire) dont bénéficient tous les Salariés de GFI, permet d'une part, **en cas de décès du Salarié, le versement à ses ayants-droits, de capitaux proportionnels à sa rémunération** et de rentes éducation pour ses enfants à charge, et d'autre part **en cas d'arrêt de travail du Salarié, le maintien de 100% de sa rémunération nette**. Ce régime est cofinancé par les Salariés et la Direction de GFI, dans une proportion respective de 40% / 60% du montant des cotisations.

Un tel dispositif est crucial car il permet aux familles se retrouvant dans des situations très éprouvantes, de surmonter les difficultés financières induites. Or, la Direction a lourdement insisté (cf. la réunion de la commission de suivi Prévoyance/Santé du 26 avril 2013) sur la très forte sinistralité de la garantie « arrêt de travail », sans même fournir le moindre chiffre à l'appui de ses dires !

Cette imprécision notable (les comptes de résultat 2011 du régime de Prévoyance n'ont toujours pas été communiqués aux représentants des Syndicats qui siègent dans cette commission, ce qui est contraire aux textes) **que la CFE-CGC a fustigée en séance, laisse le champ ouvert à toutes les hypothèses possibles pour le 1^{er} janvier 2014: hausse des cotisations et/ou réduction des garanties ?**

Connaissant la propension de la Direction à mettre les représentants du personnel devant le « fait accompli », la **CFE-CGC se place dès à présent en mode vigilance maximale** : le sujet de la Prévoyance est très grave et ne saurait souffrir le moindre coup de boutoir au prétexte de servir la politique de réduction des coûts affichée par la Direction, particulièrement pour ce qui concerne les coûts à caractère « social » ! Que les choses soient claires : **la CFE-CGC ne lâchera RIEN !**

à suivre !



Adieu PSYA, « on t'aimait bien, tu sais... »

L'ultime réunion du **COPILRPS** s'est tenue le **12 avril 2013**. Tombée de rideau sur la restitution finale par le **Cabinet PSYA**, de son **diagnostic RPS (Risques PsychoSociaux)** du Groupe GFI en France. **Hélas ! Hélas ! Hélas !** Comme nous le craignons (cf. *notre lettre n°163 du 28 mars 2013*), **PSYA n'est pas parvenu à dépasser l'analyse statistique des données récoltées sur le terrain** pour nous présenter une analyse stratégique et explicative des constats enregistrés à travers le questionnaire et les entretiens ! **Pas le moindre arbre des causes des maux bien connus rencontrés par les Salariés de GFI ! Pas la moindre réflexion sur la relation entre**

les choix organisationnels et le type de management à l'œuvre ! Bref, un « **vrai-faux diagnostic** »...qui n'aura évidemment pas manqué de satisfaire les représentants de la Direction : « **tout ne va pas si mal !** » ont-ils répété en boucle et en chœur lors de la réunion, quand le « pianotage » sur leurs « smartphones » respectifs leur en laissait le loisir (sic)....

Face à un tel déni des réalités de terrain vécues par les Salariés, et une telle morgue affichée à l'encontre des représentants du Personnel, la CFE-CGC n'avait d'autre issue que de claquer la porte de la séance ! Ce qu'elle a fait

La CFE-CGC est à votre disposition !

Vous vous sentez perdu dans l'organisation complexe du Groupe Gfi ?
Atteint du syndrome « *lost in the matrice* » ? Vous avancez en âge ?
Vous êtes en inter-contrat ? Votre manager refuse de vous former ?
Vous rencontrez des difficultés dans l'exercice de vos activités professionnelles ?
Vous vous posez des questions ?

Vous êtes peut-être en danger, mais vous ne le savez pas ...

Un réflexe : rencontrez vos délégués syndicaux et représentant de la section syndicale CFE-CGC ! Avec leur soutien et leurs conseils, vous mettrez en place des solutions pour défendre vos droits et vos intérêts !

Alina TORTOCHAUT : Délégué Syndical Central UES GFI : 06 83 09 41 92 / 01 41 27 09 55
Olivier YERLE (Gfi Progiels) : 06 70 76 38 06 / Pierre ROI (Gfi IP) : 06 81 26 07 63
Bruno DAVID (Gfi IP) : 06 60 99 28 16 / Benoît WENK (Gfi Informatique EST) : 06 61 13 11 93
Alain GUILLOU (Gfi Informatique Sud-Ouest) : 06 84 95 36 59
François LECLUSE (Gfi Informatique Rhône-Alpes) : 07 80 02 68 59
Michaela ALEXANDRESCU (ADELIOR France) : 06 89 64 39 93
Claude CAYE (Gfi-BUS) : 06 84 96 54 64

**CFE
CGC**
Le + syndical